

CONCOURS OFFICIEL SALIES A PEINDRE

Attention : Concours Villages à Peindre
Exclusivement le samedi 11 juillet
Le Concours général, les 11, 12 & 13 juillet

Nombre d'œuvres illimité

Concours Officiel de Peinture

ADULTES

Les 11, 12 & 13 juillet.
Professionnels ou Amateurs

Inscription : 1 Support 10 €
2 Supports 13 €
3 Supports 15 €

JEUNES PEINTRES

Les 11, 12 & 13 juillet.

Doté de 380 € de prix

Avec le partenariat de : Le franc-Bourgeois

2 Catégories : 10 - 13 ans (inscription : 1,5 €)

14 - 17 ans (inscription : 3 €)

Apporter son matériel

ENFANTS

Lundi 13 Juillet

Ouvert aux moins de 10 ans

Inscriptions gratuites sur les lieux d'activités.

Sous la responsabilité des parents

le lundi 13 juillet au Kiosque et au Chalet à 16h

Remise des récompenses et goûter offert

SENSIBILISATION Cultures Urbaines

Initiation au Graffiti
Dessin
Aérograttage
Calligraphie
Exposition de Peinture

Samedi 11 & Dimanche 12 juillet, 15h au Chalet
Ateliers gratuits encadrés par l'Association
ESPACES DEFIS, Tous publics à partir de 9 ans.

Concours Officiel de Peinture (7000 €)

Les 11, 12 & 13 juillet.

Professionnels ou Amateurs

5400 € de prix en numéraire et 1600 € de prix en nature

- 1^{er} Prix** 1 chèque de 1000 €
Prix VILLE DE SALIES
250 cartes postales
La médaille de la Ville de Salies-de-Béarn
- 2^e Prix** 1 chèque de 700 €
Prix ESPACE CULTUREL LECLERC
250 cartes postales
- 3^e Prix** 1 chèque de 500 €
Prix CASINO
250 cartes postales
- 4^e Prix** 1 Chèque de 400 €
- 5^e Prix** 1 Chèque de 350 €
- 6^e Prix** 1 Chèque de 350 €
- 7^e Prix** 1 Chèque de 300 €
- 8^e Prix** 1 Chèque de 300 €
- 9^e Prix** 1 Chèque de 300 €
- 10^e Prix** 1 Chèque de 300 €

Du 11^e Prix au 20^e Prix 1 Chèque de 100 €
Au-delà 1 coffret de vin Domaine Lapeyre

PRIX DU PUBLIC

- 1^{er} Prix** 1 Chèque de 200 € + 1 coffret
offert par le Château Bellevue
+ Prix divers au 2^e et 3^e



RÉSIDENCE
ROYAL
BÉARN

Hôtel & Studios meublés
3, rue du Maréchal Leclerc
64270 SALIES-DE-BÉARN
Tél. 05 59 65 09 00
E.mail : royalbearn@wanadoo.fr



Cédrick LENOËL
AGENT GÉNÉRAL

1, place Jeanne d'Albret
64270 SALIES-DE-BÉARN
Tél. 05 59 38 07 94
Fax 05 59 38 10 25



Thermes de Salies-de-Béarn
Cure & Remise en forme



Stp Imp. BASSE-NAVARRÉ - St-Palais - RCS B 379 407 947 - Tél. 05 59 65 71 02

CONCOURS DE PEINTURE ET ARTS PLASTIQUES

22^e

SALIES A PEINDRE

11 - 12 - 13 - 14 Juillet 2009
12000 € de Prix



1^{er} prix 2008 : Didier Barsacq

SALIES ANIMATIONS & FETES

Le Chalet - BP 77

64270 SALIES-DE-BÉARN

☎ 05 59 38 30 99

e-mail : salies-animations@wanadoo.fr



Avec le concours de
La Ville de
SALIES-DE-BÉARN



EXPOSITIONS DE PEINTURES & SCULPTURES



Exposition Générale au Pavillon Saleys

DU 11 AU 13 JUILLET de 9h à 20h

Réservez 3 de vos œuvres pour l'exposition permanente



Exposition des Œuvres du Concours au Pavillon Saleys

LUNDI 13 EN NOCTURNE de 21h à 23h

& MARDI 14 JUILLET DE 10h30 à 16h

Avec VOTE du PUBLIC



EXPO-VENTE GRATUITE du Jardin Public

Amenez votre pique-nique, apéro offert

MARDI 14 JUILLET

9h à 17h

ANIMATIONS

Le Samedi 11 Juillet

Au Jardin Public et Chalet, Les Cultures Urbaines, 15h à 18h, ATELIERS GRAFFITI, cultures et techniques, ATELIER CALLIGRAPHIE, ATELIER AEROGRATTAGE tous publics à partir de 9 ans, EXPOSITION sur le graffiti animés par l'Association « ESPACE DEFIS ». Au Temple, CONCERT 6 solistes, gospels, 21h.

Le Dimanche 12 Juillet

Au Jardin Public et Chalet, Les Cultures Urbaines, 15h à 18h, ATELIERS GRAFFITI, cultures et techniques, ATELIER CALLIGRAPHIE, ATELIER AEROGRATTAGE tous publics à partir de 9 ans, EXPOSITION sur le graffiti animés par l'Association « ESPACE DEFIS ». Lit du Saleys, à 21h : SOIREE DES ARTISTES.

Le Lundi 13 Juillet

Au Pavillon Saleys, salle de La Rotonde, 21h, EXPOSITION DES ŒUVRES DU CONCOURS EN NOCTURNE et vote du Public. FETE DES POMPIERS, Bal et Feu D'artifice.

Le Mardi 14 Juillet

Au Jardin Public, Foire aux Arts, Concert de jazz, animations... 17h, cérémonie de remise des prix de Salies à Peindre.

Du 4 au 14 Juillet : SUMMER FESTIVAL, Musique, Théâtre et écriture.

Du 10 au 12 Juillet : FETE DU VILLAGE de SAINT-PE-DE-LEREN, à 12 km.

REGLEMENT

Ce concours, ouvert à tous, a pour but de mettre en valeur le patrimoine architectural et touristique de Salies-de-Béarn.

Art. 1 - Ouvert à tous, professionnels ou amateurs.

Art. 2 - Peinture : tous les supports et disciplines sont admis (huile, aquarelle, plume etc.). Il est autorisé de préparer une toile de teinte uniforme (huile).

Art. 3 - En peinture, le format minimum des œuvres est le A4 (21 x 29.7 cm).

Le matériel n'est pas fourni par les organisateurs.

Art. 4 - Pour participer, les candidats devront se présenter au Pavillon Saleys, aux jours et aux heures indiqués ci-après : **Samedi 11 Juillet, Dimanche 12 Juillet**, de **8h30 à 20h**, et **Lundi 13 Juillet** de **8h30 à 19h**. Début du concours vendredi pour les sculpteurs qui le souhaitent : les sculpteurs devront se présenter **au Chalet, le vendredi 10 de 9h à 18h et au Pavillon Saleys les autres jours de 8h30 à 20h (samedi, dimanche) & de 8h30 à 19h (lundi)**.

Art. 5 - Il sera demandé, lors de l'inscription, une participation de 10 euros pour concourir avec un support, 13 euros avec deux supports et 15 euros avec trois supports.

Art. 6 - Les œuvres seront remises tous les soirs au plus tard à 20h (sauf le lundi 19h) et reprises le lendemain à partir de 8h30, au Pavillon Saleys.

Art. 7 - Le thème : il s'agit de peindre ou de dessiner en plein air, un paysage, un personnage, une nature morte, inspirés de Salies-de-Béarn. (Sculpture voir règlement particulier).

Art. 8 - Les œuvres des différents concours devront être réalisées dans le périmètre autorisé et dans la rue. Les candidats ne pourront utiliser de supports photos ou cartes postales sous peine d'exclusion. Les œuvres ne devront pas être peintes d'un balcon ou d'une fenêtre.

Art. 9 - En peinture, seul le prix du public est cumulable au concours général.

Les 10 premiers prix du Concours Officiel Peinture.

Le 1^{er} prix de chaque village.

Le 1^{er} prix de sculpture.

restent la propriété de L'Association Salies Animations & Fêtes. Les autres, la propriété des artistes.

Le vote du public se fera sur toutes les catégories de concours, excepté en sculpture.

Les droits de reproduction de ces œuvres restent la propriété de Salies Animations & Fêtes. 250 cartes postales seront fournies

gratuitement aux lauréats des 1^{er}, 2^e & 3^e Prix du Concours Officiel Peinture.

Art. 10 - En peinture, le gagnant du 1^{er} Prix sera d'office membre du jury l'année suivante et donc exclu du concours de l'année.

Art. 11 - L'Association Salies Animations & Fêtes décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation des œuvres, pour les dommages, d'objets cassés... causés ou subis par les exposants ou par les tiers. Ils renoncent, du fait de leur admission, à tout recours contre le Comité Organisateur (pour quelque dommage que ce soit, et quelle qu'en soit la cause).

Art. 12 - Les œuvres réalisées pendant le concours à l'exception des 10 premiers prix du concours de Peinture, les 1^{er} prix de chaque village, le 1^{er} prix de sculpture, pourront être vendues au Pavillon Saleys après la remise des Prix, le mardi 14 juillet (Les Artistes s'engagent à verser une participation de 5 % à l'organisateur).

Les Œuvres du concours seront exposées, de 21h à 23h le lundi 13 juillet & de 10h30 à 16h le mardi 14 juillet au Pavillon Saleys.

Les peintres et sculpteurs auront l'occasion de pouvoir exposer et vendre leurs œuvres antérieures, lors de la Foire aux Arts, le Mardi 14 Juillet de 10h à 17h.

Art. 13 - Pendant le concours, enfants et jeunes artistes restent sous la responsabilité des parents.

Art. 14 - Toute peinture à l'huile devra, le dernier jour, **être munie impérativement d'une attache** permettant d'être suspendue à une grille. Les Aquarelles, Plumes, Pastels, etc., doivent être présentés obligatoirement **sur un support cartonné** et munis d'une attache pour être suspendus.

Les œuvres terminées en peinture (sans cadre et sans signature) seront déposées le dernier jour de chaque concours au Pavillon Saleys, avant 20h (**19h le lundi 13 juillet**).

Seules celles dont le support portera le tampon de Salies Animations & Fêtes et le numéro individuel seront admises.

Art. 15 - Les concurrents apposent leur signature et de ce fait acceptent le présent règlement.